

United Nations

LS/AM
**ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL**

Nations Unies

**CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

E/P.V./I
25 May 1946
French

Note - Les membres du Conseil désirant apporter des corrections au présent compte rendu sont priés de les adresser par écrit, dans les 48 heures, à M. Delavenay, Bureau 4 - 212, Hunter College (Téléphone: Melrose 5-4700, Extension 184). Porter sur l'enveloppe la mention "Urgent", ainsi que la cote du compte rendu.

DEUXIEME SESSION

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE DE LA PREMIERE SEANCE

tenue à Hunter College, New York,

le samedi 25 mai 1946,

à 10 h. 30.

PRESIDENT: Sir Ramaswami MUDALIAR (Inde)

OUVERTURE DE LA SESSION

Le PRESIDENT (interprétation) : Je déclare ouverte la deuxième session du Conseil économique et social.

Message du Président Truman

M. WINANT (Etats-Unis) (interprétation) : Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire général, c'est avec le plus grand plaisir que je vous souhaite, ainsi qu'à tous les Membres du Conseil économique et social, la bienvenue dans mon pays. Je suis heureux de partager vos travaux au sein de ce Conseil.

J'ai le plaisir de vous communiquer un message télégraphique qui vient de me parvenir à votre intention de la part de Monsieur le Président des Etats-Unis. Voici le texte de ce message:

"L'ouverture de la deuxième session du Conseil économique et social remplit d'espoir les citoyens moyens dans l'ensemble du monde. Vous pouvez faire de la paix une réalité pour eux.

"Au moment où commencent vos délibérations, je vous adresse le sentiment de bienvenue de l'Amérique.

"Tandis que le Conseil de Sécurité monte la garde contre les nouvelles menaces à la Paix, le Conseil économique et social mobilise les forces constructives de l'humanité pour la victoire de la paix. Si nous nous sommes battus pour empêcher la domination du monde par les puissances de l'Axe, ce n'est pas pour accepter que la faim, la misère, la maladie, la pauvreté et l'insécurité règnent dans un monde rendu libre par le courage des hommes. Votre tâche est d'arriver à faire une réalité de la libération de la misère, d'encourager la production, d'aider à faciliter les transports et les communications et d'assurer de plus hauts niveaux de vie. C'est à vous qu'il incombe de faire mieux reconnaître la dignité et la valeur de la personne humaine et de faire progresser les droits fondamentaux de l'homme à travers le monde. Pour l'achèvement de cette grande tâche, les Etats-Unis s'engagent à donner leur plein appui."

HARRY S. TRUMAN"

Le PRESIDENT (interprétation) - Qu'il me soit tout d'abord permis de saluer très chaleureusement les Membres du Conseil économique et social au début de cette seconde session. Je suis persuadé que je m'exprimerai en votre nom si j'adresse un salut de bienvenue à notre Secrétaire général qui, pour la première fois, est à même d'assister à une séance du Conseil.

Chacun de nous se rend compte des tâches extrêmement lourdes qu'il a assumées depuis de longues semaines. Il lui a fallu trouver un siège temporaire et je dois dire que, du point de vue du Conseil économique et social, le choix qu'il a fait est particulièrement opportun; le bâtiment dans lequel nous siégeons en ce moment évoque la jeune génération qui s'élève et sera appelée plus tard à bénéficier des travaux dans lesquels s'engage actuellement le Conseil économique et social, travaux qui ne produiront leurs fruits que dans quelques années seulement.

Outre le problème du choix du siège provisoire, le Secrétaire général s'est trouvé aux prises avec de graves problèmes intéressant le recrutement du personnel, aussi bien en ce qui concerne le Secrétariat que les experts; il a eu la charge des travaux considérables découlant, en particulier, des résolutions antérieures du Conseil économique et social. Lors de sa précédente session, le Conseil avait été animé du désir de ne pas trop surcharger le Secrétaire général durant la période d'organisation des Nations Unies. Malgré cela, il n'a pu être évité d'imposer au Secrétariat la lourde tâche liée à l'activité d'un certain nombre de commissions qui nous paraissaient particulièrement importantes et urgentes. A cet effet, il a fallu engager un personnel nombreux et compétent.

Les rapports qui ont été élaborés au cours des semaines qui viennent de s'écouler seront soumis au Conseil. Dès main-

E/P.V./1
25 May 1946
French

personnel; nous pouvons témoigner que ce dernier a été reçuté de la façon la plus satisfaisante possible, malgré des conditions très difficiles. J'espère que dans un instant le Secrétaire général voudra bien adresser quelques mots au Conseil sur l'activité déjà réalisée par son personnel.

Messieurs, cette session du Conseil économique et social est la première qui s'ouvre sur le sol des Etats-Unis d'Amérique, ce pays qui, selon la décision de l'Assemblée générale, a été appelé à devenir le siège permanent des Nations Unies et, en particulier, du Conseil. Cette circonstance m'amène à me reporter par la pensée à la Conférence de San Francisco et à la tâche qui a été accomplie par l'élaboration de la Charte qui nous régit. Je me souviens de l'atmosphère de la Conférence de San Francisco, qui a si puissamment facilité nos travaux et abouti à la signature d'une Charte que cinquante-et-un Etats se sont trouvés en mesure d'approuver. Il me souvient notamment que la Commission de la Conférence de San Francisco à laquelle fut confiée la partie de la Charte relative au Conseil économique et social travaillait dans le plus grand enthousiasme; ses Membres avaient parfaitement compris que le sort de la paix dépendait de la façon dont seraient résolus les problèmes économiques et sociaux de l'étude desquels nous étions spécialement chargés; c'est dans cet esprit qu'ils ont inséré dans la Charte un certain nombre de dispositions à cet effet. De la manière dont ces paragraphes ont été rédigés; de la façon dont ils seront appliqués par le Conseil économique et social et par les différents organes dépendant ou appelés à dépendre de lui, dépendra en réalité le sort du monde.

C'est tout cela, confirmé encore par le très haut message du Président du grand Etat sur le territoire duquel

nous siégeons, qui me conduit à placer le plus grand espoir dans les travaux du Conseil économique et social. Cet espoir est partagé par les masses travailleuses des différents pays et, s'il était frustré, nous nous exposerions à des calamités effroyables.

L'activité déjà déployée sous les auspices du Conseil et celles que nous pouvons escompter dans l'avenir nous mettent en mesure d'envisager cet avenir sans aucun pessimisme. Des critiques ont surgi, dans un certain nombre de pays, prétendant que la réalisation du programme dont le Conseil a l'ambition serait chose impossible. Le moment ne serait pas propice pour mettre à exécution d'aussi vastes projets.

En réalité, ces projets seuls peuvent assurer la paix, qui permettra l'harmonie et le progrès. Bien que les prophètes de malheur aient toujours la possibilité de trouver un auditoire, si l'on se place à un point de vue plus élevé embrassant des domaines plus vastes, si l'on considère tous les facteurs qui permettront de réaliser cette harmonie et d'accentuer ce progrès, il peut être déjà visible que les progrès atteints sont loin d'être négligeables et que nous pouvons entretenir l'espoir d'établir cette paix et ce progrès dont il convient dès maintenant de s'attacher à créer les conditions.

Il est exact que les Membres du Conseil économique et social, représentant dix-huit pays, ne constitue qu'une partie des cinquante-et-une Nations Membres des Nations Unies;

Mais, il ne faut pas oublier que les membres du Conseil ont été élus librement par l'Assemblée générale des Nations Unies; nous pouvons donc prétendre représenter l'ensemble de l'opinion publique et l'ensemble des gouvernements des cinquante et un Etats Membres des Nations Unies à l'heure actuelle.

Quelque chose encore augmente le pouvoir du Conseil économique et social et des divers organismes et commissions qui dépendent de lui; et cela n'a peut être pas été entièrement compris. La session qui s'ouvre maintenant et qui fait suite à la session au cours de laquelle, à Londres, nous nous sommes organisés, a, parmi d'autres, une grande tâche à remplir; elle doit organiser ses rapports avec les institutions spécialisées et avec les diverses organisations inter-gouvernementales. Je pense, entre autres, au Bureau International du Travail, au Fonds monétaire international, à la Banque internationale, à l'Organisation de l'Agriculture et de l'Alimentation et à l'Organisation que les Nations Unies ont créée pour l'Education, la Science et la Culture. Il y a là une de nos tâches les plus importantes; nous devons nous attacher à conclure des accords préliminaires, c'est-à-dire à engager des négociations avec les Représentants de toutes les Organisations inter-gouvernementales, afin d'être en mesure de soumettre des projets d'accord à l'Assemblée générale lorsque celle-ci se réunira au mois de septembre prochain. Le monde entier pourra voir alors que le Conseil économique et social travaille, non seulement directement et par ses propres moyens, mais aussi par la voie de ses commissions et sous-commissions et plus encore par la voie d'organismes spécialisés de toutes sortes et d'organisations inter-gouvernementales. La tâche essentielle du Conseil économique et social sera peut-être de coordonner le travail de ces organisations spécialisées et, grâce à l'intervention de l'Assemblée générale, le travail des divers organismes inter-gouvernementaux existants. Quand on pense à l'œuvre accomplie et à l'œuvre qui pourra être accomplie encore par toutes ces organisations, quand on pense aux commissions et aux comités qui pourront être constitués et

que nous disposerons de tous les moyens nécessaires en vue de réaliser les buts et les objectifs assignés par la Charte au Conseil économique et social.

Nous devons, en particulier, nous préoccuper de relever le niveau de vie dans tous les pays, de défendre et de maintenir la dignité et la valeur de la personne humaine, de maintenir les droits de l'homme et d'améliorer dans le monde entier le statut de la femme.

Certes, ces tâches demanderont beaucoup de temps avant d'être réalisées certaines d'entre elles prendront plus de temps que d'autres. Certes, nous nous heurterons à beaucoup d'obstacles et à des difficultés de toutes sortes, mais notre but et notre idéal sont fixés; je suis persuadé que le Conseil économique et social, dès maintenant, avec les différents organismes qui lui seront intégrés, avec l'aide de ses commissions et sous commissions, sera en mesure de donner des avis utiles et efficaces, non seulement à l'Assemblée générale, mais au monde entier, sur la façon de réaliser les buts qui lui ont été assignés et d'y parvenir dans le plus bref délai possible.

En ce qui concerne les organismes inter-gouvernementaux, il avait été prévu qu'on ferait appel à eux dès la Conférence de San Francisco, et même auparavant; car la question avait été étudiée par les esprits éclairés de tous les pays. En effet, la condition essentielle pour que nous aboutissions dans nos travaux, est de faire appel à la sagesse combinée de tous les individus, hommes et femmes, qui se trouvent dans tous les pays.

Pour cela, il faut que nous nous préoccupions de l'éducation de l'opinion publique, c'est-à-dire, de faire comprendre aux hommes et aux femmes de tous les pays non seulement quels sont leurs droits, mais aussi quels sont leurs devoirs. En effet, la puissance de cette opinion publique dans tous les pays, et sur un plan plus élevé dans le monde entier, nous permettra de réaliser les tâches dont nous avons été chargés. D'ailleurs, la Charte tient parfaitement compte de cette condition préalable elle prévoit que le Conseil économique et social pourra consulter, quand il le jugera utile, les organisations non gouvernementales, soit de caractère international, soit dans certains cas de caractère national, lorsque cette consultation pourra être utile à l'exécution de ces travaux.

Je suis persuadé que le Conseil économique et social et tous les membres qui en font partie attachent la plus haute importance à ce que nous procédions à une telle consultation. C'est pourquoi nous serons toujours heureux de recevoir et d'étudier les recommandations que nous transmettront ces organisations non gouvernementales, internationales ou nationales, sur tous les sujets dans lesquels elles se sont spécialisées et qui intéressent le Conseil économique et social. Nous irons plus loin encore car, si le Conseil économique et social adopte les recommandations qui lui ont été présentées dans ce sens par sa commission en ce qui concerne un certain nombre d'organisations internationales dont l'importance résulte non seulement du nombre de leurs membres, et du caractère de leur activité, mais encore du rôle de ces organisations dans la vie économique et sociale des différents pays du monde entier, nous ne nous contenterons pas de recevoir des avis, mais nous serons disposés à les provoquer par des consultations et à étudier de très près les documents qui nous seront ainsi communiqués. Notre examen portera en particulier sur cette possibilité de collaboration et nous espérons ainsi arriver à une solution satisfaisante.

Ainsi, au fur et à mesure que nous intégrerons dans notre organisation les institutions inter-gouvernementales, que nous obtiendrons la collaboration des organisations non-gouvernementales et que nous recevrons les avis

JJ/OM

17 à 20

E/P.V./1
25 May 1946
French

et conseils de nos commissions et sous-commissions essentiellement composées d'experts, nous disposerons d'une somme d'avis et de conseils qui nous aideront puissamment à nous décharger de la tâche que nous a confiée l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je voudrais, à cette occasion, remercier brièvement une première fois aussi bien nos commissions que tous les membres de ces commissions, hommes et femmes, qui sont venus avec un très bref préavis, souvent de très loin, participer aux travaux préparatoires de cette session. J'ai eu l'occasion de lire les rapports de ces commissions et sous-commissions, et je puis dire que j'ai été extrêmement frappé par l'enthousiasme qui s'en dégage, le dévouement que l'on y sent, et l'esprit qui a présidé à l'accomplissement de ces travaux. Ces différents rapports seront soumis au Conseil économique et social ; nous aurons alors l'occasion de dire, mieux que je ne puis le faire maintenant, notre reconnaissance à tous ceux qui y ont participé et je souhaite que nos travaux continuent dans le même esprit à l'avenir.

Telle a été, Messieurs, la marche des travaux du Conseil économique et social jusqu'à ce jour et telle est la tâche qui nous attend. Nous aurons à examiner différentes questions qui touchent au premier chef la vie économique et sociale de tous les pays du monde, et il est essentiel, en conséquence, que nous les abordions sur un plan essentiellement réaliste. Si nous sommes appelés, comme nous le serons certainement, à souligner ce que nous considérons comme les droits fondamentaux de l'homme, il ne faudra pas négliger non plus les devoirs fondamentaux de l'homme, car nous devons nous rappeler que si nous réclamons pour les hommes certains droits et priviléges, il y a aussi le revers de la médaille et nous ne devons pas laisser de côté les obligations et les devoirs résultant de l'exercice de ces droits et priviléges.

E.F.N.Y.
25 May 1946
French

Bien que nos travaux soient dirigés essentiellement vers l'acquisition d'un plus grand confort matériel et le respect plus grand de la dignité dans le monde, il y a un facteur que nous ne devons pas oublier, un facteur d'ordre moral se trouvant à la base des délibérations dans tous les pays, dans toutes les organisations, dans toutes les commissions et sous-commissions. Je veux parler de la grande puissance qui réside à la base et derrière ce qui se passe dans le monde, et nous espérons que cette grande puissance ne sera pas oubliée.

En dehors de la matière physique et derrière même l'unité et la diversité que nous pouvons constater, se trouve cette puissance fondamentale qui, seule, sera capable d'aider puissamment notre œuvre, et nous espérons qu'elle ne sera pas oubliée dans nos travaux.

Le SECRETAIRE GENERAL (interprétation) : Je désire tout d'abord remercier le Président du Conseil économique et social pour les bonnes paroles qu'il a adressées au Secrétariat et à moi-même.

En qualité de Secrétaire-général des Nations-Unies, je désire vous souhaiter la plus entière bienvenue à cette deuxième session du Conseil économique et social. À vous qui venez ici pour la première fois, à ce siège provisoire des Nations-Unies, je souhaite tout particulièrement la plus chaleureuse bienvenue dans notre nouvelle demeure qui n'est que temporaire. J'espère que vous vous y sentirez suffisamment à l'aise pour accomplir facilement votre tâche, malgré les difficultés auxquelles vous vous heurterez.

L'attention du monde entier est fixée sur le Conseil économique et social. Tout ce que vous accomplirez fera l'objet

MAL/YLV

- 22/25 -

E/P.V./1
25 May 1946
French

des observations et des critiques du monde entier. Si le monde est déçu dans ces espoirs, il faut vous attendre à des commentaires défavorables.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les nations du monde ont créé un organisme commun chargé d'examiner les problèmes économiques et sociaux et, si possible de porter remède à la situation difficile qui existe dans presque tous les pays. Ce faisant, vous avez clairement montré la volonté des Nations-Unies de faire du bien-être social le but principal de leur collaboration. Les Nations-Unies ont reconnu que la cause fondamentale de la guerre est la misère. Par conséquent elles ont compris que le bien-être matériel et social de l'humanité peut seul prévenir et enrayer ce fléau.

E/P.V./1
26 May 1946
French

Même dans des circonstances normales, la création du Conseil économique et social aurait été considérée comme un net progrès dans les relations humaines. Aujourd'hui, alors que l'humanité lutte dans le marais créé par la plus universelle et la plus destructive des guerres, l'existence du Conseil est une nécessité absolue pour le monde.

Le problème immédiat qui nous fait face dans le domaine économique et social, c'est tout d'abord celui qui tend à détruire l'œuvre de la guerre, dans la mesure du possible, à rendre la vie de nouveau acceptable pour les peuples que la guerre a rendus indigents.

Sous la conduite du Conseil économique et social et avec l'extrême collaboration de ses organismes associés, c'est notre volonté d'affronter cette tâche dans toutes ses phases, rapidement et de manière efficace.

En raison des sacrifices, qui exigent de l'énergie, cette tâche est aussi difficile que la tâche écrasante de faire la guerre.

Au-delà de ce problème immédiat qui se présente dans des circonstances critiques et qui nous accablera encore pendant de nombreuses années, nous avons devant nous un ensemble d'autres problèmes que l'histoire nous a légués, problèmes qui ont une importance essentielle. Le monde attend que les Nations Unies et le Conseil économique et social indiquent les solutions pratiques à ces milliers de problèmes créés par les troubles que l'humanité n'a jamais été capable de résoudre par un effort national, individuel ou collectif.

Sans négliger ces problèmes immédiats et critiques, nous entreprendrons cette lutte sans fin, sans cesse grandissante, lutte dont le but est de diminuer les malaises essentiels, économiques et sociaux des peuples du monde entier.

Nous devons reconnaître que cette lutte ne prendra jamais fin. Pendant que les problèmes anciens seront résolus, de nouveaux problèmes se présenteront. Les problèmes de la science, les caprices de la nature et les circonstances rendent cela certain.

E/P.V./1
26 May 1946
French.

Mais nous avons convenu d'aborder les problèmes que nous connaissons avec une énergie tendue et de manière infatigable.

Nous passerons les autres ponts lorsque nous les rencontra-
rons.

Je voudrais ajouter quelques mots à ce que monsieur le Président a dit sur le programme qui est devant vous. Je dirai seulement, et cela va de soi, que le travail qui a été fait jusqu'ici a eu surtout le caractère de travail d'organisation.

Au cours de cette deuxième session du Conseil économique et social vous aurez à améliorer cette organisation dans la mesure du possible.

Les relations entre les organisations spécialisées et les organismes centraux des Nations Unies devront être précisées par des conventions adéquates.

C'est la position privilégiée du Conseil économique et social de voir la politique économique et sociale du point de vue le plus élevé et de coordonner les activités économiques et les activités sociales. Ainsi, les négociations avec les organisations spécialisées sont de la plus haute importance.

A mon avis, une autre tâche importante du Conseil économique et social pendant cette session sera d'étudier la création d'une organisation de la santé mondiale et d'une organisation qui sera chargée du sort des réfugiées et des personnes déplacées. La tâche et les fonctions immédiates des commissions du Conseil économique et social devront être définies afin que ces commissions puissent entreprendre leur tâche importante et urgente.

Une grande partie du travail préparatoire a été faite.

La Commission préparatoire et les conférences qui se sont déroulées à Londres durant la première réunion de l'Assemblée générale nous ont donné un premier aperçu de nos devoirs et de la structure de l'organisation.

A partir du 29 avril, les commissions nucléaires du Conseil économique et social se sont réunies pour rédiger leur

E/P.V./1
25 May 1946
French

rapports au Conseil. Dans ces rapports, elles font des recommandations concernant les tâches qui, d'après elles, devraient être abordées dans un avenir immédiat; elles font également des recommandations concernant les relations avec les autres organisations.

Je crois que vous trouverez que ces rapports ont un caractère constructif et s'appuient sur les faits. Ils sont pleins de suggestions pratiques, pour une action immédiate et à long terme dans beaucoup de domaines. En même temps, ils sont caractérisés par une imagination et un esprit éclairé dignes des buts des Nations Unies.

On pourrait dire que certains groupes ont fait preuve de trop d'imagination. Je répondrais que c'est l'heure des idées et des pensées nouvelles. C'est aussi l'heure de ressusciter les anciennes idées qui ont été étouffées par la réaction et le préjugé. Nous voulons que les peuples se sentent libres d'exprimer ces idées et ces pensées et libres de lutter pour elles.

De même, en a critiqué certains rapports en disant qu'ils contenaient beaucoup de suggestions irréalisables. En réponse à cette critique, je dirais que nous devons garder nos pieds sur le sol mais nous efforcer sans cesse d'atteindre les étoiles.

Il y a suffisamment de suggestions pratiques dans ces rapports pour satisfaire tout le monde, s'il est possible de les réaliser. Les propositions que vous aurez à examiner au cours de cette session embrassent tous les problèmes sociaux et économiques. Beaucoup ont trait aux problèmes immédiats.

Vous constaterez que la Commission nucléaire économique et de l'emploi a attiré votre attention sur la question urgente du déficit alimentaire de par le monde et sur les problèmes qui se poseront s'il est mis fin d'une manière prématurée à l'activité magnifique de l'UNRRA.

L'effort du monde pour porter remède à la famine a été considérable. Nous devons faire en sorte que cet effort soit maintenu et augmenté jusqu'à ce que la crise actuelle soit dominée.

25 May 1946

French

Les derniers comptes rendus provenant des pays du sud-est de l'Europe ainsi que d'autres zones indiquent que la sécheresse aggrave la crise qui existe déjà. Nous ne pouvons pas voir de fin à cette crise et nous devons l'attaquer de front.

Cette commission a également étudié les problèmes concernant la reconstruction immédiate des régions dévastées. Voyant loin dans l'avenir, la Commission a également tenu compte du fait que les pays qui s'efforcent actuellement de réparer leurs ruines de guerre projettent, alors même qu'ils viennent de commencer leur tâche de relèvement, une réforme de l'économie, soulevant ainsi de nouveaux problèmes dans leurs relations avec d'autres pays.

En présence du déficit actuel des biens dont les nations ont actuellement besoin, la Commission a élaboré des recommandations en vue de continuer la mise en application du plan de répartition de tous les biens en déficit, notamment les produits alimentaires. En même temps, elle a recommandé qu'en principe le commerce entre les nations soit repris. Son rapport mérite de retenir l'attention du Conseil et du monde entier.

La Commission de Statistique promet d'être l'une des unités-clés de toute l'Organisation. La Commission nucléaire a réalisée sa tâche en pleine conscience de ses responsabilités. Il importe d'examiner son rapport sans tarder.

La Commission nucléaire des transports et des communications a fait des suggestions intéressantes en ce qui concerne la réglementation des relations entre le Conseil économique et social et les organisations internationales opérant dans son domaine. Elle a recommandé la création d'une organisation mondiale maritime; elle a abouti à des conclusions intéressantes concernant la méthode par laquelle des conditions normales pourraient être rétablies en ce qui concerne les transports intérieurs.

Dans le domaine social, une étude fondamentale a été faite sur les tâches qui attendent la Commission temporaire des questions sociales. Un rapport complet a été préparé: ce rapport résume les buts et les possibilités de cette partie très importante de l'activité des Nations Unies.

La Commission nucléaire des Droits de l'homme s'est distinguée en élaborant un rapport étendu sur le sujet très vaste dont elle s'occupe; elle a fait des suggestions concernant la Déclaration internationale des Droits de l'homme que l'on se propose de rédiger.

La Sous-commission du Statut de la Femme a exposé à la Commission nucléaire des Droits de l'homme les buts et les idées, allant au devant des buts exprimés dans la Charte, qui reconnaissent l'égalité des hommes et des femmes.

En proposant la création d'une Sous-commission de la liberté de l'information et de la presse, la Commission nucléaire des Droits de l'homme a reconnu que la liberté de l'information est un droit essentiel de l'être humain; en même temps elle s'est efforcée de transformer cette idée en action concrète.

Les hommes et les femmes qui ont rédigé ces propositions sont nettement convaincus que des idées nettes et bonnes doivent être exposées au monde afin que ces idées reçoivent l'appui nécessaire pour qu'elles soient mises en œuvre dans le fonctionnement de notre civilisation.

Ils ont reconnu le fait que le monde ne peut pas être réformé en cinq minutes; mais ils ne se sont pas laissés décourager par ce fait.

Le Secrétariat des Nations Unies a joué son rôle dans ce travail en fournissant aux commissions l'aide technique dont elles avaient besoin.

L'expérience montre clairement que la tâche future du Conseil économique et social exige que l'importance du Secrétariat soit augmentée.

Le Secrétariat est heureux que les Membres des Nations Unies aient pris à cœur le travail du Conseil économique et social. La nomination de Représentants permanents d'une haute compétence et jouissant d'une réputation internationale a contribué, pour une part incommensurable, à renforcer le Conseil économique et social. La création de missions permanentes accréditées auprès du Conseil économique et social par les dix-huit pays membres du Conseil facilitera considérablement la tâche qui attend le Conseil et le Secrétariat.

Pour conclure, je désire, en ma qualité de Secrétaire général, vous remercier d'être venus ici et vous souhaiter de nouveau, bienvenue et succès.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

LE PRÉSIDENT (Interprétation) Nous devons tout d'abord procéder à l'adoption de l'ordre du jour.

Vous verrez, Messieurs, que l'examen du Rapport de la Commission préparatoire technique de la Conférence internationale de la Santé est placé en tête de l'ordre du jour. En effet, nous avons promis d'étudier ce rapport et de soumettre nos suggestions en ce qui le concerne à la Conférence internationale de la Santé qui doit se réunir le 19 Juin prochain ici même. Il est donc indispensable que nos suggestions et nos observations soient prêtes le plus tôt possible. Le Rapport de la Commission préparatoire a déjà été distribué à tous les pays invités et les observations qui seront éventuellement soumises par le Conseil économique et social seront également distribuées.

Le PRESIDENT (Interprétation.) : Vous pouvez constater que les points 5 à 10 de l'ordre du jour concernent l'examen des rapports présentés par les différents comités et différentes commissions qui ont été constitués.

Je vous propose d'inviter lundi après-midi les présidents de ces commissions et comités à assister à notre séance, à nous présenter officiellement leurs rapports et telles observations qu'ils désirent faire.

Le rapport du Comité spécial des Réfugiés et personnes déplacées porte le numéro 18 de notre ordre du jour parce qu'il ne nous est pas encore parvenu ; mais nous espérons le recevoir prochainement, certainement dans le cours de la semaine prochaine.

Les points 11, 12 et 13 de l'ordre du jour faisaient déjà partie de celui de la première session. Quant à la question 14, c'est à la demande de la délégation du Royaume-Uni qu'elle a été insérée. Les questions 15, 16 et 17 sont également un report de l'ordre du jour de la première session. Je vous signale que nous n'avons pas encore reçu le texte exact de la proposition belge qui porte le numéro 19. Enfin, en ce qui concerne le point 20 "autres questions importantes", je vous propose, ainsi que nous l'avons fait au cours de la première session de fixer une date limite avant laquelle les délégations devront faire parvenir au Conseil économique et social les projets de résolution qu'elles désireraient lui soumettre, et que cette date soit fixée au mercredi 29 mai. Je précise que cette limite ne devra pas s'appliquer aux résolutions qui seront présentées à la suite de l'examen des rapports des différents comités et commissions, mais simplement aux questions qui ne figurent pas encore à l'ordre du jour.

M. FEONOV (URSS) (Parle en russe, première interprétation.) : J'ai plusieurs remarques à faire sur l'ordre du jour :

- en ce qui concerne le point 14 qui concerne la reprise par l'Organisation des Nations Unies des fonctions et pouvoirs se rapportant aux emprunts publics émis sous les auspices de la Société des Nations, je me souviens qu'une décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies, à Londres, en février dernier, contient une liste des fonctions que les Nations Unies

devront prendre à leur compte, et que la question des emprunts publics ne figure pas dans cette énumération. En conséquence, inclure cette question dans l'ordre du jour du Conseil économique et social, signifie, dans une certaine mesure une violation de la décision prise par l'Assemblée générale.

- Quant au point 19 "propositions belges concernant la Ligue des Sociétés de Croix Rouge", les documents s'y rapportant ne sont pas prêts et la délégation soviétique n'admet pas l'inscription à l'ordre du jour d'une proposition dont on ne connaît ni la nature, ni la portée. Lorsque la délégation belge sera en mesure de présenter ces documents, je propose que cette question figure au point 20: "autres questions importantes".

- En ce qui concerne le point 20, j'ai l'impression - et je demande à M. le président si mon interprétation est exacte - qu'il ne vise pas à l'heure actuelle certaines questions bien déterminées, mais, donne simplement la possibilité à chaque délégation de faire des propositions nouvelles avant la date limite du 29 mai.

Le PRESIDENT (Interprétation.) : Notre collègue soviétique a parfaitement interprété ... le sens qu'il faut donner au point 20 de l'ordre du jour.

En ce qui concerne la reprise par l'Organisation des Nations Unies des fonctions et pouvoirs se rapportant aux emprunts publics émis sous les auspices de la Société des Nations, et prévus au point 14, je vous rappelle que, d'après notre règlement, l'ordre du jour provisoire doit comprendre toutes les questions dont un Membre des Nations Unies a demandé l'inscription. Or, c'est un pays qui est non seulement Membre des Nations Unies, mais du Conseil économique et social qui a demandé que cette question figure à l'ordre du jour. La question de savoir si cette question peut être discutée, si cette discussion soulève des objections, et si la résolution prise par l'Assemblée générale interdit cette discussion sera examinée quand nous l'aborderons. Pour le moment, il n'appartient pas

au Président de modifier l'ordre du jour et le Conseil économique et social a le devoir d'y maintenir cette question.

En ce qui concerne la proposition belge relative à la Ligue des Sociétés de Croix Rouge, il est exact que nous ne sommes pas encore en possession d'un texte précis de résolution, mais je ne crois pas que cela ait une grande importance, car, si nous le voulions, nous pourrions inscrire cette question au point 20 de l'ordre du jour : "autres questions importantes", qui porterait alors le numéro 19.

M. FEONOV (Union soviétique) (interprétation) - Je rectifie l'interprétation qui a été donnée. Je n'ai pas dit que le fait d'inclure le Point 14 à l'ordre du jour constituerait une violation de la décision de l'Assemblée générale. Cette inclusion signifierait simplement que la décision ferait l'objet d'un nouvel examen et serait sujette à révision.

M. NOEL BAKER (Royaume-Uni) (interprétation) - Je suis heureux de constater que M. Feonov reconnaît que la proposition dont nous avons suggéré l'inclusion à l'ordre du jour ne revient pas à violer une résolution de l'Assemblée. A regarder les choses de près, il m'apparaît même qu'il ne s'agit pas là d'un nouvel examen. Je n'ai malheureusement pas sous les yeux tous les textes désirables; pour autant qu'il m'en souvienne, les travaux de l'Assemblée générale ont été basés sur le Rapport de la Commission préparatoire. Page 118 de ce Rapport, un passage déclare que la Commission préparatoire estime que les recommandations sus-visées concernent toutes les parties du rapport du Comité exécutif relatives au transfert de certaines fonctions et de certains pouvoirs de la Société des Nations, à l'exception du paragraphe 9 qui vise la prise en charge par les Nations Unies des fonctions et pouvoirs ayant trait à des emprunts publics émis sous les auspices de la Société des Nations. La Commission préparatoire ne présentait pas de recommandations à ce sujet; elle considérait que la question pourrait être portée par tout Gouvernement intéressé devant le Conseil économique et social. Par conséquent, le Gouvernement du Royaume-Uni estime que la question peut être portée devant le Conseil par tout Etat intéressé. Il est convaincu, en particulier, que la recommandation de la Commission préparatoire a laissé

la perte ouverte à toute initiative du Conseil en la matière.

Je ne veux pas entamer ici de controverse. La question sera discutée lorsque nous passerons à l'examen de ce point précis de l'ordre du jour et j'espère que l'honorable délégué de l'Union soviétique voudra bien se rallier à notre point de vue.

M. LEBEAU (Belgique) : Je prie le Président du Conseil de bien vouloir excuser le retard avec lequel parvient la proposition belge formant le Point 19 de l'ordre du jour. Le délégué titulaire du Gouvernement belge au Conseil, M. Dehoussé, tenait, avant de formuler de manière définitive sa proposition, à en discuter avec le Président et avec le Secrétariat. Par suite des difficultés de transport, M. Dehoussé n'a pu encore arriver à New York; il est attendu ici aujourd'hui ou, au plus tard, demain et la proposition belge pourra être formulée dès le début de la semaine prochaine.

En l'absence de disposition particulière du Règlement et étant donné son désir de voir cette question inscrite à l'ordre du jour, le Gouvernement belge a jugé opportun de donner préavis de son intention de soumettre une proposition tendant à discuter cette question dès à présent. Il comprend parfaitement que la recevabilité de cette question pourra être discutée par le Conseil au même degré que la recevabilité d'autres questions. La délégation belge se rangera par conséquent entièrement à l'interprétation qu'a donnée le Président de la valeur des Points 14 et 19, tels qu'ils figurent à l'ordre du jour provisoire.

Permettez-moi cependant de vous faire observer que six mois seulement se sont écoulés depuis la fin du plus terrible conflit que le monde ait jamais connu. Il est impossible de construire immédiatement un monde de paix sur les ruines qui se sont amoncelées au cours des dernières années. Nous apercevons cependant une lueur : pour la première fois, un accord commun existe en ce qui concerne les besoins de tous dans le monde. Il n'y a aucune divergence sur ce point. L'humanité a besoin d'une part d'un plein emploi assurant au monde une et prospérité suffisante et un niveau de vie plus élevé, /d'autre part une sécurité permanente. Si nous atteignons ces buts, en assurant ainsi à chacun, et plus particulièrement aux travailleurs, une vie décente pour eux et pour leur famille, nous aurons fait un bon travail.

Notre charte elle-même a fixé ses idéals lorsqu'elle parle de réaliser la coopération internationale, de résoudre les problèmes internationaux d'ordre social, économique, intellectuel et humanitaire en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Dans une période comme la nôtre, où les systèmes économiques se heurtent, où nous assistons à la naissance des avions fusées et de la bombe atomique, il faut arriver à une solution: où vivre tous ensemble ou périr tous ensemble. Il ne suffit pas de prendre des mesures contre l'agression, il faut créer des conditions essentielles à une paix durable dans le monde.

Notre pays n'a pas été dévasté. Pour la première fois dans son histoire — et tel fut le cas pour les Etats-Unis après la première guerre mondiale — il est un pays créiteur. Durant

E/P.V./1
25 May 1946
French

Le PRESIDENT (interprétation) : Pouvons-nous conclure que l'ordre du jour est accepté?

M. FEONOV (Union soviétique : première interprétation) : (Donne lecture de la section 2 du chapitre XI du rapport de la Commission préparatoire, ayant trait à la question 14 de l'ordre du jour.)

J'estime que ce document appuie l'opinion exprimée par la délégation soviétique.

Le PRESIDENT (interprétation) : Comme je l'avais déjà indiqué, cette question sera examinée en détail lorsque nous arriverons à ce point de l'ordre du jour. Ce n'est pas le moment d'en discuter, mais vous pouvez être assuré que cette question reste à l'ordre du jour provisoire du Conseil.

L'ordre du jour est adopté.

M. CLAXTON (Canada) (interprétation) : Au nom de mon pays, je désire exprimer notre appréciation et notre reconnaissance pour le message que M. Winant nous a transmis de la part du Président des Etats-Unis.

Je remercie également notre Président, représentant d'un grand pays, pour les renseignements intéressants qu'il nous a fournis et pour la façon dont il a exposé les buts du Conseil économique et social.

Je remercie enfin le Secrétaire général de son exposé concernant les travaux qui attendent notre organisme et les Nations-Unies d'une façon générale.

Ces derniers temps, certaines personnes ont exprimé leur déception en constatant que les travaux des Nations-Unies ne se développaient pas aussi rapidement qu'elles l'espéraient.

ces dernières années, il a pu développer ses industries et intensifier sa production. Actuellement, ses douze millions d'habitants peuvent aider les pays dévastés. Il est d'ailleurs de notre intérêt d'accorder cette aide à ceux qui en ont besoin: notre prospérité dépend de celle d'autrui. Nous nous en rendons compte tous les jours davantage. Nous aiderons donc tous les organismes que les Nations-Unies établiront pour améliorer les conditions dans le monde. L'avenir de l'humanité dépend de la collaboration mondiale.

Le Conseil économique et social n'est pas un gouvernement : c'est un instrument qui permet aux représentants de tous les pays de se retrouver et de discuter. Son efficacité dépendra, dans une large mesure, de l'appui que les populations des différents pays du monde voudront bien lui accorder. De plus, si nous arrivons à assurer une étroite collaboration entre tous les organismes créés par les Nations-Unies, nous établirons un réseau qui nous permettra de répondre au désir universel. C'est par cette collaboration que nous établirons les bases d'une paix durable et que nous assurerons la prospérité nécessaire à la paix et à la sécurité du monde.

Le PRESIDENT (interprétation) : En ma qualité de Président du Conseil économique et social je remercie Rai/Président des Etats-Unis du le message qu'il nous a adressé.

La séance est levée à 12 heures 40.

La prochaine séance est fixée au lundi 27 mai à 10 heures 30.

